RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Office National des Forêts

PRUDENCE
ACTION DE CHASSE

Forêt domaniale de Marly

Chasse du 18 novembre 2024 au 24 mars 2025

NOVEMBRE : **Lundis 18 - 25**
DÉCEMBRE : **Lundis 2 - 9 - 16**
JANVIER : **Lundis 6 - 13 - 20 - 27**
FÉVRIER : **Lundis 3 - 10**
MARS : **Lundis 3 - 10 - 24**

Faute de prédateurs naturels, les populations de cerfs, chevreuils et sangliers ont fortement augmenté. En consommant les graines et les jeunes plants, les grands mammifères mettent à mal le renouvellement naturel des forêts, déjà très affaiblies par le réchauffement climatique. Voilà pourquoi la chasse, strictement réglementée et sécurisée, s'avère le seul moyen pour rétablir l'équilibre entre la forêt et la grande faune.

Chasse en continue de 9h à 18h
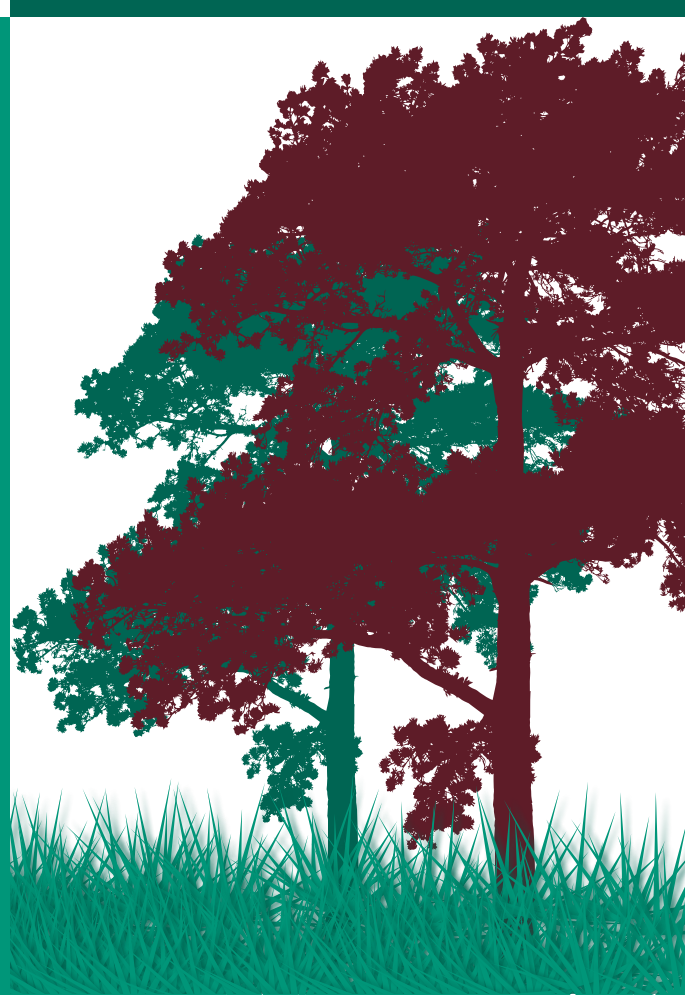
Pour la sécurité de tous, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées. Lors de ces journées des panneaux "CHASSE EN COURS" sont disposés en périphérie du secteur chassé.